Image not found or type unknown

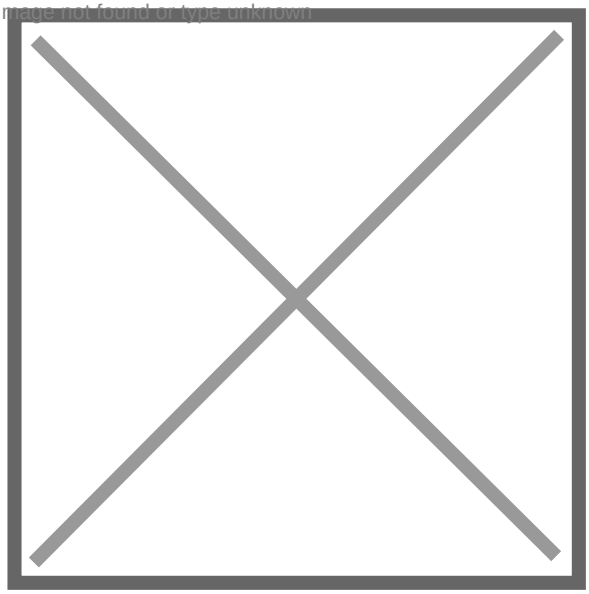

Delai de préavis pour un bail

Par **kanou**, le **09/11/2011** à **09:36**

Bonjour,

je suis locataire d'un appartement sur Nantes.j'ai perdu mon emploi en janvier 2010.la je viens de retrouver un emploi dans le sud et je dois commencé début février 2012.je pensais que le préavis était d'un mois mais mon agence interaxia gestion me dit que le préavis est de trois mois.je pensais qu'avec le retour a un emploi le préavis passait a un mois.j'aimerai savoir ce que dis la loi sil vous plait.

merci pour votre attention et bonne journée:)

Par **chris_ldv**, le **09/11/2011** à **10:04**

Bonjour,

La duré du préavis est réduite en cas de perte d'emploi mais dans votre cas la perte d'emploi date de janvier 2010.

Le fait d'avoir retrouvé un emploi pour février 2012, c'est à dire 25 mois après votre perte d'emploi ne vous permet pas d'invoquer ce motif pour bénéficier d'un préavis réduit.

Cordialement,

Par **kanou**, le **09/11/2011** à **10:10**

ok merci pour la réponse

donc en fait il y a un temps maximum entre la perte d''emploi et la reprise d'emploi?

je demande car sur le texte de loi ou sur le bail il n'y a pas de temps indiquer.

merci:)

Par **mimi493**, le **09/11/2011** à **12:56**

[citation]donc en fait il y a un temps maximum entre la perte d''emploi et la reprise d'emploi? [/citation] la loi dit "nouvel emploi consécutivement à une perte d'emploi". Le terme consécutivement ne peut s'appliquer à 25 mois

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés